À Fonsorbes, le 29 octobre 2026

CONDITIONS DE RÉFÉRENCEMENT D'UNE ASSOCIATION SUR LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE

Pour bénéficier du référencement sur les supports de communication de la ville de Fonsorbes (annuaire des associations, site internet, application mobile...), une association doit respecter toutes les conditions suivantes :

- Être conforme aux dispositions de la Loi de 1901 relative au contrat d'association,
- Avoir son siège social à Fonsorbes (exceptées les associations d'entente comme l'Ouest toulousain basket -OTB ou l'Union sportive du canton de Saint-Lys -USCSL),
- Proposer des activités et prestations : sociales, culturelles, sportives, du secteur de l'animation, des loisirs, de l'éducation, de la jeunesse, des seniors, des anciens combattants, de la solidarité et de l'humanitaire,

Sont exclues les associations à caractère politique, syndical, cultuel ou qui ne proposent aucune animation, atelier, cours ou événement à Fonsorbes.

- Bénéficier d'une subvention de la ville : en nature (ex : prêt d'une salle ou d'une infrastructure municipale), pécuniaire, ou être partenaire de la ville sur un ou plusieurs événements.

Pour faire une demande de référencement, merci d'écrire au service Communication de la ville à communication@fonsorbes.fr.

Le Maire,
Mathieu LAFOUX